

LES MAUVAIS COMPTES DE L'ÉTAT SUR L'ASSURANCE VIEILLESSE

Le déficit de la branche vieillesse s'établira à 4,4 milliards d'euros cette année alors que l'État tablait sur un équilibre des comptes.

Les mesures post-"gilets jaunes" vont coûter cher à l'État, et notamment pour l'assurance vieillesse. Le budget de la sécurité sociale doit être présenté ce lundi 30 septembre, et le moins que l'on puisse dire c'est que les chiffres attendus sont loin d'être réjouissants. Le déficit du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse, qui finance notamment les droits à la retraite des chômeurs, devrait atteindre 5,4 milliards d'euros cette année, expliquent Les Échos. Une dégradation financière importante alors que l'État tablait sur un équilibre de ces comptes un an plus tôt.

Les prévisions pour les années à venir sont tout aussi pessimistes avec un déficit prévu de 5,2 milliards en 2020 et des comptes dans le rouge au moins jusqu'en 2023. C'est l'assurance vieillesse qui devrait être particulièrement touchée par ce manque à gagner. Le régime général des salariés du privé (CNAV) et le Fonds de solidarité vieillesse devraient respectivement enregistrer un déficit de 2,1 et 2,3 milliards d'euros en 2019 et rester dans le rouge en 2020 (-2,7 milliards et -1,4 milliard d'euros).

Croissance et "gilets jaunes" en cause

Ces lourds déficits sont notamment dus au ralentissement de la croissance et aux mesures d'urgence économique et sociale annoncées par le président de la République en réponse à la crise des "gilets jaunes".

En effet, la prime Macron de 1.000 euros mise en place cette année et reconduite sous conditions en 2020 a réduit les rentrées de cotisation pour la Sécurité sociale. L'exonération de cotisation sur les heures supplémentaires et la baisse du taux de CSG pour une partie des retraités pèse également sur la branche vieillesse.

Des mesures qui ne seront pas compensées par l'État et qui sont estimées respectivement à "1,2 et 1,5 milliard d'euros", rappelle BFMTV, sans compter la prochaine réindexation des pensions de retraite inférieures à 2.000 euros. Enfin, les flux de départ en retraite ne sont plus freinés par le recul de l'âge de départ de 60 à 62 ans désormais achevé.

Vers des mesures de redressement ?

Ces nouvelles (mauvaises) prévisions financières devraient relancer le débat autour de la nécessité de prendre des mesures de redressement sur les retraites. En août, Emmanuel Macron avait rappelé que la future réforme devrait démarrer avec des comptes à l'équilibre, ce qui semble loin d'être le cas aujourd'hui.

Le gouvernement pourrait également utiliser ces chiffres pour justifier de l'intérêt de sa réforme des retraites, qui vise à instaurer un système universel à point à compter de 2025, alors que débute une seconde phase de concertation avec les syndicats.

Annick Berger
Source capital msn finances